



ÉCOLE  
SUPÉRIEURE  
D'ART ET  
DE DESIGN  
TOURS

PHOTO  
à coller

## Formulaire d'inscription année universitaire 2018-2019

### Concours d'entrée en première année Cursus Conservation-restauration des œuvres sculptées

DATES DU CONCOURS : DU 4 AU 10 JUIN 2018

#### ■ IDENTITÉ DU CANDIDAT

Nom : ----- Prénoms :-----

Sexe :  Féminin  Masculin

Date de naissance : ----- Lieu de naissance :----- Département ou pays :-----

Nationalité : -----

Adresse complète : -----

Code postal : ----- Ville :----- Pays :-----

Téléphone fixe :-----

Téléphone mobile : -----

Adresse courriel : -----

#### ■ DEMANDE D'INSERTION

Année d'étude souhaitée : 2  3  4  5

#### ■ ÉTUDES ANTÉRIEURES

Intitulé du baccalauréat (ou équivalent) obtenu : -----

Série : ----- Année d'obtention:----- Académie de :-----

#### Études post-bac (fournir impérativement les justificatifs)

Année	Classe	Nom de l'établissement	Diplôme préparé ou obtenu

Date :

Signature :

## ■ ÉPREUVES DU CONCOURS D'ENTRÉE

### ADMISSIBILITÉ

- Épreuves écrites
- › Physique, chimie générale : questions portant sur le programme de 1<sup>er</sup> S (1 h, coef. 1),
- › Culture générale : commentaire, analyse, réflexion sur un sujet portant sur la conservation-restauration (2 h, coef. 1),
- › Histoire de l'art : commentaire de diapositives portant sur la sculpture de l'antiquité au XX<sup>e</sup> siècle (1 h, coef. 1),
- › Langue étrangère (anglais) : commentaire (1 h, coef. 0,5),
- › Technologie : questions portant sur les techniques et matériaux de la sculpture (1 h, coef. 2).
- Épreuves pratiques
- › Test de couleur : reproduction d'une série d'échantillons colorés (3 h, coef. 2),
- › Dessin : dessin au trait d'une figure (3 h, coef. 3).

### ADMISSION (limitée à 15 candidats)

- Épreuve pratique
- › Modelage : copie à l'échelle d'un plâtre (8 h, coef. 3).
- Épreuve orale
- › Entretien avec le jury : motivations du candidat, questions générales concernant le patrimoine, commentaires des épreuves précédentes (coef. 3).

Pour la préparation au concours, des annales et une bibliographie sont disponibles sur demande auprès du responsable pédagogique.

## ■ CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

- › Le formulaire d'inscription dûment complété et signé,
- › Une lettre de motivation,
- › Un chèque de 50 € à l'ordre de DDFIP (droit d'examen définitivement acquis pour la constitution du dossier),
- › Une photographie d'identité à agraffer sur le formulaire d'inscription,
- › Les photocopies des diplômes et relevés de notes du baccalauréat, en traduction assermentée pour les candidats étrangers,
- › La copie du certificat de participation à la journée d'appel de préparation à la défense (pour les candidats français),
- › Pour les candidats étrangers la copie du T.C.F. (Test de Connaissance du Français) ou du DELF (Diplôme d'études en langue française) **°niveau B2 minimum délivré** par un des centres agréés par le C.I.E.P. (Centre International d'Études Pédagogiques : <[www.ciep.fr](http://www.ciep.fr)>),
- › Pour la convocation et les résultats : deux enveloppes 11 x 22 libellées à vos nom et adresse,
- › Pour le retour du dossier : une enveloppe 23 x 32 libellée à vos nom et adresse,
- › Six timbres autocollants tarif lettre rapide (**ne pas les coller sur les enveloppes**),
- › Une autorisation parentale de candidature pour les candidats mineurs.

**Date limite de réception du dossier : 16 mai 2018, tout dossier incomplet sera refusé.**

## ■ ENVOI DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers doivent être transmis à l'adresse suivante :

École supérieure d'art et de design TALM-Tours  
Brigitte Voisin, responsable pédagogique  
40, rue du docteur Chaumier  
37000 Tours

## ■ BOURSES

Les demandes de bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux sont à effectuer sur le site Internet du CROUS (*dossier social étudiant*) de l'académie dans laquelle vous étudiez actuellement à partir du 15 janvier 2018.

## ■ DROITS D'INSCRIPTION

### Frais d'inscription au concours

- › Droit d'examen pour la constitution du dossier : 50,00 € (non remboursable)

### Frais d'inscription après réussite au concours

- › Le conseil d'administration fixe annuellement le montant des droits d'inscription (*délibération n° 274-2015 en date du 9 décembre 2015 - arrêté n°47 12 2017*).

Pour l'année universitaire 2018-2019, ils s'élèvent à :

- Élèves boursiers :
  - Échelon 7 : 230 €
  - Échelon 6 : 251 €
  - Échelon 5 : 258 €
  - Échelon 4 : 274 €
  - Échelon 3 : 293 €
  - Échelon 2 : 312 €
  - Échelon 1 : 335 €
  - Échelon 0 bis : 353 €
- Élèves non boursiers : 500 €

Contact : Brigitte Voisin, responsable pédagogique  
Tél. : + 33 (0)2 46 67 39 66, courriel : [brigitte.voisin@talm.fr](mailto:brigitte.voisin@talm.fr)